

ABONNEMENTS.

UN AN.

Canada \$3.00
Etats-Unis (en or) 3.50
(payable d'avance.)

SIX MOIS.

Canada \$1.50
Etats-Unis 1.75
(payable d'avance.)

Vendu dans les dépôts 3 cts.

Les frais de poste ne sont pas compris dans les trois cas.

N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont invariablement payables d'avance.

L'Edition paraît le mardi et le vendredi.

Voire notre annonce à la quatrième page.

LE FRANC-PARLEUR

CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne..... \$0.20
Chaque insertion suivante par ligne. 0.02
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

REDACTION.

Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés
M. ADOLPHE OUMET,
RÉDACTEUR-EN-CHEF du Journal
Le Franc-Parleur.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

Feuilleton du "Franc-Parleur"

BEATRIX

(Suite.)

CHAPITRE XXV

Deux jours après, toute la petite colonie reprenait le chemin du retour. Sauf que Robert avait perdu un peu de sa gaieté et de sa verve accoutumées, rien ne signalait le voyage. On devait retrouver M. de Vanssay à Paris, et passer là tous ensemble le mois d'octobre, pour ne retourner en Anjou qu'après la Toussaint.

Une fois à Paris, madame de Vanssay devenait radieuse. L'admiration que n'avait pu réveiller en elle les beautés du pays de Bade, elle la manifesta en parcourant les boulevards et leurs splendides magasins, et elle avoua naïvement qu'elle préférerait le bois de Boulogne à la Forêt noire, et son lac du Rhin tant vanté.

Les journées se passaient dans un tourbillon inconnu jusqu'alors à Béatrix. On se levait tard, on s'habillait longuement; après le déjeuner, les visites aux magasins, les emplettes, le tour obligé au bois; le soir, les dîners dans les restaurants à la mode, et les spectacles.

Béatrix restait naturellement avec Thérèse, que son père ne désirait pas voir initier de bonne heure à cette vie de dissipation, qui lui déplaisait si fort chez sa femme.

A Paris, la marquise devenait infatigable; adieu au canapé, aux bâillements et au long sommeil; la nonchalante créole se sentait revivre au soleil de la vie parisienne. Il lui fallait le soir les lucres éblouissantes du gaz, le jour les étoffes soyeuses, les gazes et les dentelles. C'était là son élément, et elle passait de longues heures chez Roger ou chez Barénne, à discuter les ornements d'une robe ou la forme d'un chapeau.

Quant au marquis, occupé de mille affaires, ayant mille personnes à voir, il sortait beaucoup et dînait fréquemment dehors avec Robert.

Béatrix voyait donc très-peu son cousin; la nature si droite et si franche du jeune homme ne savait pas se plier à des circonsances qu'il était pourtant bien obligé de subir, puisqu'il avait enchaîné sa parole; il préférait en général ne pas parler à la jeune institutrice que de l'aborder avec un cérémonieux « Mademoiselle » qui lui paraissait une fourberie et un mensonge, chaque fois qu'il le prononçait. Aussi devenait-il de jour en jour plus réservé avec elle.

Béatrix en souffrait. Elle avait attendu tout autre chose. Aussi franche que Robert, mais plus habituée à se contraindre, et à reformer ses secrets sentiments dans le sanctuaire de l'âme, elle se serait trouvée heureuse d'un regard affectueux, d'une parole à son adresse. Mais peut-être avait-il raison? L'œil jaloux de la marquise, et la tendresse d'Hermine, qui se montrait chaque jour davantage, auraient vite démenté une secrète entente entre les deux jeunes gens; on aurait vu peut-être une intrigue ambitieuse de l'institutrice là où il n'y avait qu'un sentiment fraternel, éelos dans l'âme de Béatrix et presque à son insu.

Un soir, le marquis entra dans le salon à l'heure du dîner, après avoir été absent tout le jour.

— Qui veut venir avec moi? demanda-t-il gaiement en agitant un petit papier adhésif de sa tête. On joue la Flûte enchantée, au théâtre lyrique, et j'ai pris une loge.

— Moi, moi, crièrent à la fois Olga et Gaïta en s'élançant de leur chaise, pendant qu'Hermine embrassait tendrement son père.

— Venez-vous? demanda M. de Vanssay à sa femme.

— Oh! je n'y tiens pas! Je connais la Flûte, et je ne puis supporter de voir deux fois le même opéra.

— A votre aise, ma chère, je ne manquai pas d'amateurs. Tu es des nôtres, Robert?

— Certes, oui, mon oncle, si vous avez une place à me donner?

— Mon cher ami, il y a place pour tous; c'est une loge de six.

Avant de répondre, Robert regarda autour de lui, en ayant l'air de faire intérieurement un petit calcul, puis s'approchant de Béatrix, qui brodait dans la fenêtre pour profiter des dernières lueurs du jour: — Connaissez-vous la Flûte enchantée? lui demanda-t-il.

— La partition? oh oui, Monsieur!

— Mais vous n'avez jamais vu jouer l'opéra?

— Je n'ai jamais été au spectacle.

— Jamais! en vérité! alors ce sera charmant! Rien ne me rend heureux comme d'assister à une première admiration, et de retrouver dans les autres les joies que j'ai déjà éprouvées moi-même.

— Mais il n'y a pas de place pour mademoiselle Gérard, dit la marquise d'un ton sec, car enfin je désire garder le droit de me raviser jusqu'au dernier moment.

— Pardon, ma tante, avec votre permission, c'est bien ainsi que je l'entends. Je prendrai un fauteuil d'orchestre, je viendrai vous voir dans les entr'actes, et personne n'y perdra rien.

— Mon cher enfant, interrompit M. de Vanssay, qui avait suivi ce petit débat d'un œil attentif, le fauteuil d'orchestre me revient de droit, et c'est toi qui sera le mentor de ta tante et de tes cousines.

— Mais, mon oncle...

— Mais, mon neveu, reprit le marquis en contrefaisant Robert, et en tirant de sa poche un papier semblable à celui qu'il avait déjà montré; voilà qui va vous convaincre, je l'espère. J'ai pris le fauteuil d'orchestre pour moi dès ce matin, ne trouvant pas plus de six places dans une loge. J'ai dit en rentrant que j'avais des places pour tous; il a donc toujours été entendu par moi que mademoiselle Gérard voudrait bien, pour ce soir, laisser Thérèse avec ses poupées, sous la garde d'Ourika, et partager avec nous le plaisir exquis d'entendre la musique de Mozart dans la bouche de madame Miolan. N'est-ce pas, Thérèse, que tu y consens?

— Je crois bien, papa, dit la petite fille en sautant au cou de son père. Je suis bien heureuse quand je sais que ma bonne amie s'amuse à son tour, elle qui pense toujours à moi et à mes plaisirs.

Robert embrassa l'enfant avec une effusion qui n'échappa pas à Hermine.

— Tu es une bonne petite fille, lui dit-il. C'est bien de s'oublier soi-même. On voit que tu es à bonne école.

Et il quitta le salon.

Béatrix qui avait paru au supplice pendant la discussion, commença à se remettre un peu, et elle put remercier le marquis en termes convenables.

Il était huit heures passées lorsqu'on arriva au théâtre, et l'ouverture se jouait déjà pendant qu'on montait le large escalier; par les loges entrouvertes sortaient des flots d'harmonie, qui arrivaient jusqu'aux oreilles de Béatrix; émue, charmée par la nouveauté du plaisir, sa physionomie expressive laissait paraître une joie naïve.

— Vous avez l'air ravi, dit Robert, qui montait auprès d'elle. Je suis heureux de votre plaisir.

— Oh! comme cela paraît beau déjà, répondit la jeune fille souriante. Je ne sais plus où je suis; mon cœur bat.

— Souvenez-vous, ma cousine, que c'est moi qui l'ai fait battre pour la première fois, dit Robert sur le ton de la plaisanterie.

— Non, vous n'êtes pas le premier! mon oncle avant vous!

— Oh! oui! reprit Robert, je me souviens de votre récit quand vous le guettiez à la petite fenêtre du corridor, le soir de son arrivée.

On arrivait à la porte de la loge. Il fallut en rester là.

La marquise et ses filles prirent naturellement les premières places. Béatrix resta au fond; elle voyait mal, et cependant personne ne jouit comme elle de cette musique spirituelle et tendre, qui s'entend sans qu'on l'écoute, qui repose l'âme et dilate le cœur. Quand madame Miolan commença son premier morceau, Béatrix retint son haleine pour mieux écouter.

— C'est comme cela qu'on doit chanter au paradis! se dit-elle.

Cette voix de pur cristal, si sobrement tenue et qui s'échappe sans efforts, comme du gosier d'un oiseau, ces traits discrets dans lesquels les notes s'égrènent une à une, toujours égales, pures argentines, tout

cela ravissait la jeune fille, et à son insu transformait son doux visage.

Robert s'était promis un vrai plaisir à surprendre cette joie naïve, mais il ne s'était pas promis tant d'admiration.

— Qu'elle est charmante! pensa-t-il. Que d'âme, et quel sentiment profond et intelligent de tout ce qui est beau! Vraiment, elle efface Hermine, ce soir.

En effet, Hermine n'avait pas son éclat ordinaire. Elle paraissait contrariée et un peu maussade, ses yeux erraient distraite ment dans la salle, et elle applaudissait du bout des doigts sans rien dire.

Béatrix, étrangère aux habitudes du théâtre, n'osait faire aucun mouvement, mais elle était transfigurée, et incapable de garder pour elle seule l'émotion qui débordait de son âme, elle cherchait dans les yeux de Robert un reflet de ce qu'elle éprouvait.

Pendant les entr'actes, le marquis monta plusieurs fois:

— Eh bien! Mademoiselle, êtes-vous contente?

— Oh! M. le marquis! que de remerciements j'ai à vous faire. Je suis au ciel!

— Tant mieux, dit-il, avec son air de bonté paternelle. Tant mieux, mais n'y restez pas; nous autres, pauvres gens de la terre, qui n'avons pas d'ailes pour vous suivre, nous désirons vous garder.

Béatrix rougit de l'enthousiasme qui lui avait attiré cette réponse, mais elle aurait rougi bien plus encore, si elle avait entendu l'oncle dire au neveu en sortant de la loge:

— Elle est vraiment charmante! Pleine de grâce et de simplicité. C'est une adorable nature!

(A Continuer.)

Voyage du Card. McClosKey à Rome.

La Tribune de New-York s'exprime ainsi au sujet de la visite en Cardinal McClosKey à Rome.

Le Cardinal McClosKey fera voiles pour l'Europe samedi, le 7 août, par le vaisseau *Pereire* de la ligne Transatlantique Française. En arrivant au Havre le Cardinal ira immédiatement à Rome, pour assister au Consistoire qui aura lieu en septembre, et pour recevoir son titre de Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Catholique Romaine.

Quant au nouveau Cardinal est créé, il reçoit le nom titulaire d'une des Eglises de Rome. Le Pape seul a le pouvoir de conférer ce titre, qui est particulier au Cardinalat. La cérémonie qui accompagne la donation du titre est très solennelle, et quand elle est complète, sa complication est grande. Un consistoire secret du Collège des Cardinaux, auquel le Pape assiste, est d'abord tenu dans l'*Aula Apostolica* au Vatican. Tous les Cardinaux qui sont à Rome en ce jour s'assembleront au Vatican de bonne heure le matin. Ils auront leurs robes d'offices et chacun sera suivi de ses chapelains. Le Pape entrera dans la salle le premier, et alors les Cardinaux parviendront à la loge du Cardinal McClosKey—suivant l'ordre de leur dignité, suivront. Le Pape prendra son siège sur le trône, et les Cardinaux resteront debout. Le Saint Père fera alors s'approcher le Cardinal; alors le maître des Cérémonies conduira le Cardinal McClosKey au Pape qui lui parlera de la nature et dignité du Cardinalat. Alors, approuvant le trône, le Cardinal fera la génuflexion, embrassera le pied du Pape ensuite ses mains, et finalement sera embrassé par le Pape. Le maître des cérémonies reconduira le Cardinal au milieu de ses confrères en rang, qui le recevront par un baiser de paix.

Si l'ordre régulier du Consistoire est tenu, le Cardinal McClosKey, après avoir reçu le baiser de paix recouvrera sur ses genoux, le *galermum rubrum*, ou le chapeau rouge, que le Saint Père placera sur la tête du Cardinal de ses propres mains. En conférant le chapeau, le Pape adresse le Cardinal en latin.

La cérémonie de « fermer la bouche » du nouveau Cardinal aura lieu à un autre Consistoire, jusqu'à ce qu'il, en lui ouvrant la bouche, lui ait donné la permission. Dans un troisième Consistoire, le Pape ordonne au nouveau Cardinal de se retirer jusqu'à ce qu'il demande aux autres Cardinaux s'il leur paraît bon de lui ouvrir la

bouche. Tous les Dardinaux consentant, leur frère nouvellement élu est rappelé, et le Pape lui donne de parler dans les Consistoires et ailleurs. L'anneau est alors donné au Cardinal et placé sur sa main par le Pape, qui lui annonce de quelle église de Rome il a reçu le titre.

Nous recevons ce qui suit de Manitoba: FORT GARRY, 22 juillet 1875.

Vous avez dû avoir par le télégraphe les nouvelles reçues du Fort Carlton. Ces nouvelles devront créer une certaine sensation à Ottawa et dans toute la Puissance.

Pour quiconque est au courant de ce qui s'est passé à la Rivière-Rouge depuis cinq ans et de ce qui se passe actuellement encore dans le Nord-Ouest, ces nouvelles n'ont rien d'étonnant.

Il y a actuellement dans tout le Nord-Ouest un mécontentement général, causé par la lenteur qu'apporte le gouvernement d'Ottawa à organiser le gouvernement du territoire et à reconnaître les droits et privilèges de la population qui habite ce pays.

Le conseil du Nord-Ouest tel qu'il avait été formé par l'ancienne administration, c'est-à-dire par le choix des hommes qui le composaient, étaient généralement acceptés par toute la population, sans distinction de croyance ou de race; parce que la majorité des membres étaient reconnus comme des hommes honnêtes et impartiaux. Aujourd'hui le gouvernement MacKenzie a défilé cette organisation et le Nord-Ouest est sans gouvernement.

La police montée exerce sur la population une tyrannie révoltante, et ce qui arrive aujourd'hui ne doit étonner personne.

Les troubles qui viennent d'éclater sont causés par l'intervention de cette police dans les lois que les chasseurs observent entre eux depuis que la chasse existe; ces lois sont méconnues à la police et aucun gouvernement ne les a encore prohibées.

Cette nouvelle tyrannie a donné lieu à un soulèvement général et tous, mépris français, mépris anglais et sauvages, se sont révoltés, un gouvernement provisoire a été organisé, dont un nommé McBeth, homme fort intelligent, a été élu Président. Ce M. McBeth est un mépris écossais protestant.

La rumeur ajoute qu'il y a eu un engagement sérieux entre la police et les troupes du nouveau gouvernement; on va même jusqu'à dire que plusieurs hommes de police auraient été tués, mais ceci demande confirmation.

C'est aussi à tort que les journaux anglais d'ici veulent mêler le nom de Riel à cette affaire, car cette assertion est complètement fautive. On veut simplement faire du fanatisme en essayant de pousser des noms connus de l'avant.

Le Fort Carlton est à environ 600 miles de Fort Garry.

Le mécontentement des sauvages provient de ce qu'ils ont été trompés par le gouvernement dans leurs traités, et qu'ils sont encore à attendre ce que le ministre Laird leur a promis il y a déjà un an.

La population de Manitoba prend un vif intérêt à toutes les nouvelles qui arrivent, et les sympathies générales sont en faveur des habitants du Nord-Ouest.

FORT GARRY, 23 juillet, 1875.

L'extrait ci-inclus du *Free Press* de Winnipeg, que je vous adresse aujourd'hui confirme les nouvelles que je vous donnais hier. Le fanatisme des ennemis de la population du Nord-Ouest commence à disparaître pour faire place à la vérité. On sera bientôt forcé de reconnaître les bêtes du gouvernement d'Ottawa en laissant un territoire d'une étendue aussi considérable sous l'administration d'une espèce de loi martiale. Si encore ceux qui commandent la police montée étaient des hommes habiles et importants, mais, au contraire, presque tous les officiers sont des gens remplis de préjugés et mal disposés envers la population.

Ces troubles pourraient devenir beaucoup plus sérieux qu'on ne le pense, car par sa négligence, le gouvernement n'est guère en mesure de réparer ses torts.

Il n'y a nul doute que l'on va essayer de réduire les insurgés par la force brutale; ce serait un nouveau pas dangereux. La population est nombreuse et elle est unanime; comment essayer de la poursuivre sur une étendue aussi considérable? On

a mis les mépris au défi de recommencer les troubles de '69, et on a aujourd'hui la preuve qu'ils ne sont pas hommes à se laisser écraser par une politique arbitraire et injuste.

On ne sait pas encore ce que le gouvernement va faire, mais sa décision est attendue avec anxiété.

J'ai l'honneur d'être, Votre etc.,

A. B.

(Extrait du *Free Press* du 22 juillet.)

Les informations que nous recevons sur les troubles du Nord-Ouest sont encore vagues. Qu'il y ait quelque chose, cela est certain; ce que c'est, personne ne semble le savoir. La version qui est la plus véridique est que la police montée a déployé trop de zèle dans la chasse qu'elle a faite aux commencements; elle a empiété sur les terrains réservés pour la chasse aux buffles, en dépit des règlements concernant la chasse; on dit aussi que les Indiens sont mécontents du traité et que c'est ce qui a amené la tentative d'organiser une expédition de gouvernement à St. Laurent, près de Carlton. Une opinion généralement reçue, c'est que la compagnie de la Baie d'Hudson exagère ces troubles, pour servir ses fins, comme elle l'a fait il y a une couple d'années. L'objet de la compagnie alors était d'amener le gouvernement à mettre dans l'intérieur du pays des troupes avec lesquelles elle aurait fait des profits considérables, en leur fournissant les provisions dont elles auraient eu besoin. On suppose qu'elle a l'intention de faire la même chose aujourd'hui. De plus, on suppose qu'elle voudrait détourner les commerçants d'aller s'établir dans le pays, afin qu'elle puisse contrôler le commerce. C'est la version la plus populaire, à l'heure qu'il est.

Le Chapelot de la Vierge.

I

Benoît XIV, qui était un érudit des plus distingués, a écrit sur l'origine du chapelot des observations fort instructives. Il prouve par plus d'un texte, que la Sainte Vierge récitait une manière de chapelot, c'est-à-dire que sur des grains qui l'aidaient à compter, elle répétait des versets de psaumes, comme le font encore les musulmans qui ont emprunté cette tradition à l'Eglise catholique, mais en l'altérant puisqu'ils ont substitué aux prières bibliques des fragments du Coran, qui est leur livre par excellence.

Benoît XIV va plus loin encore: il prétend même qu'après l'Incarnation, à la suite de la visite de l'ange Gabriel elle remplaça les versicules hébreux par les paroles qu'elle avait entendues de la bouche de l'envoyé divin, pour se rémemorer un si grand événement. Plus tard, elle y adjoignit le Pater que dut lui apprendre son fils.

Quoi qu'il en soit des paroles dites sur les grains du chapelot, ce chapelot existe à Rome, à Ste-Marie in Capitelli et chaque année, lors de l'ostension solennelle de toutes les reliques de cette église, on le fait vénérer aux fidèles.

Or, la possession de cette insigne relique est déjà fort ancienne, car le pape Honorius III, le 5 avril 1217 la déposa de ses propres mains dans l'autel qu'il consacra en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie. L'inscription commémorative vaut la peine d'être citée textuellement:

« In nomine Domini. Amen. Anno 1217 pontificatus Domini Honorii pape, anno ejus secundo, indictione 6, mensis aprilis die 5, consecrata est ecclesia hac ad eodem summo Pontifice et universali papa, per eum sanctas manus recondite sunt in hoc altari Beate Marie Virginis multæ reliquie sanctorum et sanctorum, videlicet de ligno sanctæ Crucis, de lacte, capillis et vestimentis gloriose Virginis Marie; item pars coronæ de *Pater noster* Virginis Maræ. »

Le chapelot peut donc fort bien être mis aux mains de la Sainte Vierge comme attribut spécial et je ne m'étonne plus qu'au XVIe siècle, à un des pignons de la cathédrale de Reims, on l'ait sculptée ainsi à la scène de l'Annonciation ou qu'à la même époque on l'ait peinte, le chapelot à la ceinture, lors de la Visitation qu'elle fait à sainte Elisabeth, dans un très-curieux tableau flamand qui orne le musée de Mousais.

II

Les ermites ont continué la tradition. Sozomène, au livre VI de son *Histoire ecclésiastique*, raconte ceci du moine Paul: « Il vaquait uniquement à la prière et chaque jour offrait à Dieu comme un tribut de trois cents oraisons. Mais, pour ne pas se tromper sur l'intégrité de ce nombre il mettait dans son sein trois cents petites pierres et à chaque oraison en jetait une. Quand toutes les pierres étaient finies, il savait exactement qu'il avait achevé ses oraisons, en nombre égal à celui de ces pierres. »

Perez ces cailloux, enflez-les dans un fil de métal ou une cordelette et vous avez substantiellement le chapelot que nous connaissons.

III

L'idée première du rosaire, qui est un triple chapelot médité, vient de saint Dominique, qui l'a propagé à la suite d'une vision et d'une injonction expresse de la Vierge. C'est à cette Sabine, en présence d'Honorius III qui fut instituée la confrérie du rosaire. Une fresque du cheur retrace ce fait historique et le commentaire à l'aide de cette inscription empruntée aux *Annales* de Malvenda, à l'année 1218: *Devotio ac fraternitas sanctissimi Iosorri in ecclesia S. Sabinae magna populi devotione opera S. Dominici constituta.*

Rosaire « rosarium » dans son acception première et étymologique, signifie un lieu planté de roses, un rosier. Par extension, il se dit également d'un bouquet de roses, et, par métaphore, nous avons assimilé le chapelot à un de ces bouquets odorant dont les fleurs sont symbolisées par des grains de couleur unis ensemble. Prenant ce mot à la lettre, les dominicains ont peint au XVIIe siècle, dans le cloître de leur monastère de Ste. Marie sur Minerve, à Rome, le rosaire sous la forme d'un rosier. Du cœur de St. Dominique, assis et pensif, jaillit comme d'une terre bénie un rosier frais et vigoureux, aux branches multiples et aux feuilles nombreuses. Sur ces tiges fleurissent et s'épanouissent; à la manière de roses, les quinze mystères de la vie du Sauveur, qu'on a particulièrement en vue dans la récitation du chapelot.

Notre terme français *chapelot* paraît, tout d'abord, s'écarter beaucoup de la donnée pieuse du *rosario*. Cependant quoique moins explicite, il a au fond de la même signification et trouve son équivalent dans le *corona* des italiens. Au moyen-âge, on disait un *chapel de fleurs*. *Chapelot* est simplement le diminutif de *chapel*.

Le mois de Marie me fournissait une occasion toute naturelle de rappeler ce triple souvenir de l'origine et du développement du chapelot, ainsi que l'institution du rosario. Je l'ai raconté avec empressement pour porter l'attention sur des points d'histoire ecclésiastique qu'on ne sait pas ou qu'on a oubliés.

X. BARBIER DE MONTAULT.

Paricide.—L'accusé Fradou, qui vient d'être jugé par la cour d'assises de la Girondo, avait à répondre à une double accusation capitale: l'assassinat de sa femme et l'assassinat de sa mère. Celle-ci, après de longues souffrances, a pu être sauvée.

Cet homme avait déjà subi plusieurs condamnations pour coups et blessures et menaces de mort à ses parents et à ses voisins; notamment, une condamnation à treize mois de prison. L'accusation le représente comme une nature sournoise, haineuse et vindicative. De plus, il est ivrogne et paresseux. Son crime était depuis longtemps prémédité. Sa malheureuse femme était un modèle de patience, de bonté, d'honnêteté et de vertus; tout le pays avait pour elle une profonde estime.

Le crime remonte au 8 mars. Ce jour-là Fradou s'était rendu à 100 mètres de la maison, dans un champ où travaillaient sa mère et sa femme. Il portait un fusil de chasse à deux coups qu'il venait de charger. Après quelques paroles échangées, il tira sur sa femme; la malheureuse tomba foudroyée; le second coup sur sa mère qui frappée au flanc et à la cuisse, tomba inanimée.

Fradou alla aussitôt se constituer prisonnier. Il n'a depuis témoigné aucun regret.

A l'audience, il prétend que c'était ses parents qui l'excitaient et le provoquaient.

Le jury a rapporté un verdict sans circonstances atténuantes, et la cour pronon-

anglais

ce un arrêté qui condamne Fradon à la peine des parriodes, et ordonne que l'exécution aura lieu sur une des places publiques de Bordeaux.

LE FRANC-PARLEUR

Mercredi, le 4 Août 1875.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le premier semestre de l'abonnement est dû et échu depuis le premier Mai courant. Avis aux Retardataires.

Grande Assemblée au Carré Chaboillez.

Convoquée dimanche le 1er Août courant, à propos des Règlements de la Corporation sur la vaccination, et les maladies contagieuses.

Nous regrettons, faute d'espace, de ne pouvoir reproduire en entier le compte-rendu de cette grande assemblée.

M. Abraham Rastoul est appelé, comme président, au fauteuil.

Après chaque discours, prononcé par MM. les Avocats St. Pierre et Thibault, M. le Dr. Coderre, M. le Dr. Dagenais et M. Elzéar Paquin, on a proposé les résolutions suivantes :

Proposé par MM. Pascal Lomieux et D. Labonté, secondé par MM. N. Larivé et C. Larin :

Que les citoyens de Montréal expriment leur entière désapprobation du projet de règlements sur la vaccination, et que la vaccination compulsive est une atteinte à la liberté individuelle ; que chaque citoyen et chaque père de famille doit être seul juge de la nécessité de faire vacciner ses enfants, sans aucune intervention des autorités municipales.—Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. le Dr. Bourque, secondé par M. Frs. Lorange :

Que pour commander la confiance des citoyens de cette ville, le Bureau de Santé devrait être composé de médecins, un ou deux par quartier, qui prendrait l'initiative dans les mesures nécessaires à préserver la santé publique ; et que les mesures sanitaires adoptées contrairement à l'opinion de cette assemblée soient désavouées.—Adopté à l'unanimité.

Proposé par Elzéar Paquin, secondé par le Dr. Roy :

Que cette assemblée est d'opinion que la presse en général doit prêter son concours aux hommes qui veulent éclairer l'opinion publique sur la question de la vaccination, et que des statistiques recueillies devraient être publiées indistinctement, c'est-à-dire qu'elles soient favorables ou défavorables à la pratique de la vaccination, afin de bien connaître les résultats précis de cette pratique, avant de l'imposer forcément, et que des remerciements soient faits à la presse qui s'est déjà occupée de la question.

M. Elzéar Paquin, appelé à prendre la parole, prononça le discours qui suit : MESSIEURS,

Un terrible fléau menace notre santé, notre bien être individuel et social, la paix de nos familles, notre liberté en un mot. Ce sont les lois compulsives de vaccination etc., que la Corporation se propose d'imposer aux citoyens libres et heureux de la belle et grande ville de Montréal.

Je suis content, messieurs, flatté de rencontrer votre bienveillante attention, en me permettant de vous adresser la parole dans une circonstance aussi importante.

Je profiterai de cette faveur pour vous faire voir, vous démontrer, vous mettre sous les yeux tout ce qu'il y a de tyrannique, de cruel et d'odieux dans les mesures sanitaires, (concernant la vaccination et les maladies contagieuses,) que le Conseil Municipal a l'intention de faire adopter, de mettre en force contre les droits les plus sacrés de notre liberté, et contre les droits les plus inviolables de tout ce que nous avons de plus cher.

Il est vrai, messieurs, qu'il y a ici des orateurs bien plus dignes que moi pour attirer votre attention sur l'orage de vaccin qui déjà gronde sur nos têtes ; mais, messieurs, dans le danger, on ne considère pas le mérite personnel, on s'unit tous ensemble pour conjurer, comprimer, détourner le fléau qui s'avance et tend à nous envahir.

Puisque vous daignez m'accorder votre bienveillante attention, je vais chercher à faire naître en vous une conviction pratique contre les lois iniques, barbares et condamnables que l'on veut nous imposer. Car remarquez bien que nous sommes dans un pays libre ; sachez que c'est nous-mêmes qui nous nous gouvernons par nos représentants, par tous ceux, en un mot, à qui nous donnons le pouvoir pour en disposer dans le respect de notre liberté et dans l'intérêt de notre bien-être individuel et social.

Or, messieurs, la vaccination compulsive, ainsi que les autres règlements qui ont pour effet de nous forcer à aller nous confiner dans l'antre pestiféré du Parc, si

nous sommes atteints de la variole, ou d'autres maladies contagieuses, portent une atteinte directe à notre liberté et sont contraires à notre bien-être individuel et social. Je vais vous le prouver.

Les preuves, les arguments que je vous rapporterai contre la vaccination compulsive se tirent de deux sources : d'abord, du fait que la vaccination est une question contestée, controversée, discutée dans l'école médicale, du fait même qu'elle est condamnée par un grand nombre de médecins ; et en second lieu de ce que la vaccination est non-seulement inutile, mais dangereuse funeste à la société.

Je dis d'abord que la vaccination est une question en litige, une pratique sur le mérite de laquelle les médecins ne sont pas d'accords. En effet si vous lisez les journaux qui traitent de questions de médecine, vous verrez que les médecins, déclarés contre la vaccine, sont plus nombreux qu'on ne le pense, ici à Montréal. Je ne crois pas me tromper, en disant que dans cette ville la moitié des médecins canadiens n'ont plus confiance au prétendu préservatif du virus vaccin contre la variole. En Angleterre, en Allemagne, en France, en Canada, il y a de grands savants, des sommités médicales qui ont combattu et combattent encore la funeste découverte jennérienne, la vaccine. Si vous voulez avoir une confirmation de la vérité de ce que je viens de vous dire, vous n'avez qu'à consulter les écrits de M. le Dr. Coderre, le père de la rébellion contre le jennérisme, les lettres de M. le Dr. Dagenais, et Garépi, et les travaux analytiques de M. le Dr. Crevier, contre la vaccine.

Ainsi donc, MM., la vaccination est une question qui de nos jours s'agit fortement entre les savants, une pratique condamnée par d'éminentes autorités, et conséquemment une pratique qu'on ne peut imposer de force tant qu'elle sera discutée, et qu'il y aura des médecins absolument opposés à cette grande erreur médicale.

Cependant, le Bureau de Santé, de Montréal, M. le Dr. Laroque, s'élève au-dessus de l'ordre médical, et s'écriant en docteur infallible, qui n'est pas inspiré malheureusement, proclame à la face du pays tout entier la nécessité de se faire vacciner ; déclare qu'il faut rendre obligatoire la vaccination que toute société doit considérer et adorer comme une chose sacrée, qu'il faut que tous les membres de la société en porte le stigmate sur le bras, et qu'avec cette espèce d'armure ils bravent les fléaux dévastateurs des maladies épidémiques.

Messieurs, je peux croire et je crois bien à l'infailibilité de quelqu'un, mais croire à l'infailibilité du Dr. Laroque, ce m'est impossible ainsi qu'à tout homme raisonnable et réfléchi.

Au contraire, je peux, sans hésitation, m'en rapporter aux opinions des anti-vaccinateurs. Car, pour combattre comme ils le font, une pratique que la majorité des médecins regardent comme un bienfait à cause d'un défaut de réflexion, et peut-être en vue de favoriser un intérêt sordide, pour se déclarer, dis-je, contre une telle pratique, il faut que ces savants, les anti-vaccinateurs, aient de fortes convictions, et que ces convictions soient le résultat d'études longues, difficiles, et laborieuses. C'est ce que moi je porte à croire qu'ils ont raison, surtout lorsque je considère que les médecins en faveur de la vaccination ne me paraissent pas avoir étudié suffisamment la question, ou, s'ils l'ont fortement étudié, ne pas l'avoir comprise. Car il n'y a pas de milieu ; s'ils ont cherché sérieusement à se rendre raison de cette pratique, et qu'après de fortes études, ils demeurent attachés à la vaccine, ils faut qu'ils soient dépourvus de jugement ou des entités.

En effet, Messieurs, comment demeurer convaincus de l'efficacité de la vaccine, lorsque de grands médecins, après avoir étudié des années et des années, après avoir observé les effets du jennérisme dans la nature humaine, après avoir recueillis d'immenses statistiques, démontrent clair comme le jour que la vaccination est non-seulement vaine, mais qu'elle est funeste à la société ? Comment ne pas être convaincus des mauvais effets de la vaccination, lorsque les faits de l'expérience, les statistiques de tous les pays sont là pour proclamer à haute voix en présence des nations attentives à tous les dangers de la vaccine.

Pour vous prouver maintenant, MM., que la vaccination non-seulement ne nous préserve pas de la variole, ne nous met pas à l'abri de cette horrible maladie ; puisque la plupart des variolés sont des vaccinés et qu'elle nous expose à contracter d'autres maladies, telles que les scarfoles, il me suffit de diriger votre réflexion sur les principes dont se servent les vaccinateurs pour préconiser l'efficacité du jennérisme.

On vaccine depuis près d'un siècle, on introduit dans notre sang un germe virulent et contagieux ; voilà ce que j'observe d'abord. Mais voulant rendre raison de cette pratique je me demande pourquoi et d'après quels principes vaccine-t-on ? Tout le monde sait que l'on vaccine pour préserver de la variole. Voilà le but de l'opération vaccinale ou jennérienne. Mais

en quoi consiste la vertu préservatrice de la vaccine, en d'autres termes, qu'est-ce qui a fait conclure à l'efficacité, voilà ce qu'il importe de bien connaître et de bien comprendre.

Les discussions de l'Académie Impériale de Paris, publiées dans le bulletin 1863 et 64, de cette société, semblent constater que le cow-pox, ou la vaccine dans l'espèce bovine, le sore heel ou eau aux jambes dans l'espèce équine, la clavelée du mouton et la variole dans l'espèce humaine, ne sont qu'une seule et même maladie, désignée communément sous le nom de variole. Cela étant établi : Il y eut de grandes autorités médicales qui ont prétendu que les virus, résultant de cette maladie dans les espèces animales et dans l'homme, sont identiques, sont de même nature, sauf que la virulence du virus-vaccin est moindre que celle du virus sur les bras de l'homme.

Voilà le premier principe qui sert de base scientifique à la vaccination ; et on a achevé de constituer le fondement sur lequel est établie cette pratique en inventant cette doctrine : la vaccine a pour effet inévitable ou de préserver entièrement de la variole, ou de la rendre bien plus bénigne, si, malgré la vaccine, elle nous atteint. L'on a prétendu aussi qu'on ne contracte qu'une fois la variole, d'où l'on a conclu que la vaccine étant donnée, on était exempt pour jamais de la maladie variolique.

Tout cela, Messieurs, bien loin d'être en faveur de la vaccine, en démontre tout le danger et toute l'absurdité. En effet, ne serait-il pas ridicule et absurde si je venais vous dire, que pour vous préserver des maladies charbonneuses, farcineuses, etc., il faut introduire dans votre sang, le germe même de ces maladies.

Eh ! voilà ce que font, sans le savoir, les vaccinateurs, en introduisant dans les constitutions humaines le virus vaccin, qui est le germe même de la variole. Savez ce que c'est que le vaccin ?

C'est un virus septique, un repaire des bactéries varioliques qui renferme les vertus délétères et vénéneuses pouvant faire naître la variole. Ce que je dis là est basé sur le résultat des études des savants.

L'on prétend qu'on ne contracte qu'une fois la variole. C'est faux ! en effet, pour quoi les vaccinateurs veulent-ils vacciner, et revacciner, puisque la vaccine est identique à la variole, et puisque d'après leurs principes on n'attrappe celle-ci qu'une fois ?

Pourquoi les vaccinés sont-ils si grand nombre victimes de la variole, puisqu'ils sont censés l'avoir déjà eu dans la vaccine ? Pourquoi est-ce qu'il y a des individus qui la contractent plusieurs fois dans leur vie ?

Ainsi, Messieurs, vous voyez combien les sciences médicales ont fait fausse route en attribuant quelques vertus préservatrices au virus-vaccin.

Donc, ni le Dr. Laroque, aucun gouvernement, aucune municipalité ne peut rendre compulsive la vaccination, puisqu'elle est une pratique contestée, et même puisqu'elle est funeste à la société, comme je viens de vous le prouver.

Enfin, quant aux autres règlements qui ont pour effet de nous forcer à aller nous confiner dans la maison du parc. Si nous sommes atteints de variole, ou d'autres maladies contagieuses, il n'y a pas, messieurs, nécessité d'y insister. Les orateurs qui m'ont précédés vous en ont dit assez. Votre raison vous dit que de tels règlements renferment un crime contre les lois de la nature, et les cœurs qui battent dans vos poitrines, crient en vous, jamais nous ne souffrirons que des officiers de santé viennent arracher des bras de leurs mères nos petits enfants, pour les mener, comme des victimes innocentes dans l'antre pestiféré du parc.

Ce que nous avons à faire, maintenant messieurs, c'est d'assister au Conseil, afin que quand on fera adopter des règlements aussi barbares, vous puissiez remarquer les conseillers qui seront assez mal disposés pour les voter. Ensuite, aux prochaines élections, vous les relèguerez dans la nuit du passé, pour être à leur place des hommes qui sauront respecter nos droits et nos devoirs.

(Signé) T. A. Roy, Secrétaire.

Nous concourons pleinement avec les idées émises dans la Correspondance qui suit, et signée « Public. » Nous aimerions à voir le public encourager de tous ses efforts la Compagnie « Union. » Cette compagnie, créée dans le but d'abolir le monopole de sa puissante rivale, a rendue un service immense. Les voyageurs et les négociants ont pu l'apprécier par la réduction énorme qui a eu lieu tant pour le prix du passage que pour celui du fret entre Montréal et Québec et les ports intermédiaires. C'est donc un sentiment de gratitude en même temps que leur propre intérêt qui doivent engager ceux qui ont à voyager entre ces deux villes, ou qui font des transports considérables de marchandises, à donner à l'« Union » la part de patronage à laquelle elle a droit à ces deux titres.

Il n'est pas inutile d'ajouter que le service se fait aussi bien qu'à bord de la compagnie Richelieu, et que les attentions, la bienveillance et la diligence des officiers supérieurs et subalternes des vapeurs de la compagnie Union sont de nature à satisfaire les plus exigeants.

CORRESPONDANCE

La Cie de navigation « Union. »

M. le Rédacteur,

Il y a deux ans, un nombre considérable de marchands et d'hommes d'affaires organisaient une compagnie, pour établir une ligne de bateaux à vapeur entre Montréal et Québec.

Depuis des années la Compagnie du Richelieu avait eu le monopole de la navigation à vapeur sur le fleuve St. Laurent, et comme il arrive toujours en pareil cas le public avait eu à souffrir des exigences de plus en plus grandes de cette compagnie. Sa prospérité était pourtant reconnue de tous, elle payait chaque année à ses actionnaires des dividendes de 15 p.100, de temps à autre elle distribuait encore à ses actionnaires un bonus en capital de 50 p.100 enfin elle augmentait chaque année le nombre de ses vapeurs, de ses frais, de ses propriétés de toutes sortes.

Mais le public n'était pas admis à bénéficier de cette prospérité, au contraire, plus les affaires de cette compagnie étaient avantageuses, et plus son ambition et son égoïsme augmentaient. Elle changeait sans miséricorde, et pour le prix du passage et pour le fret ; elle exploitait impitoyablement le public, profitant sans merci de l'avantage de sa position. Deux ou trois fois déjà ceux qui se sentaient le plus mal traités avaient établi des compagnies rivales et commencé à faire de l'opposition, mais bientôt la puissante compagnie Richelieu avait tout absorbé, acheté ses rivaux et fait disparaître tous obstacles à son monopole.

L'avenir semblait acquis à la compagnie Richelieu et le commerce d'un côté, les voyageurs de l'autre, faisant bon cœur contre fortune, se résignaient aux taux exagérés que l'on exigeait d'eux, lorsque des hommes entreprenants et courageux entreprirent de nouveau la lutte.

Les difficultés étaient grandes, mais elles n'effrayèrent pas ceux qui se dévouaient ainsi à la protection et à la sauvegarde de l'intérêt général. La compagnie Union fut fondée, deux splendides navires furent achetés et une première saison de navigation vint prouver au public qu'il était possible de lutter contre la Compagnie Richelieu, quelque puissante qu'elle fut. Et pourtant quels ne furent pas les moyens employés pour décourager, pour ruiner la nouvelle entreprise ! Ceux là seuls qui ont suivi et se sont mêlés aux affaires des deux compagnies peuvent s'en faire une idée.

Le résultat de la première saison d'opposition avait été tellement désastreux pour la Compagnie Richelieu, que ses Directeurs crurent devoir employer les francs moyens pour détruire la Compagnie Union. Cette dernière avait acheté de la Canadian navigation Company du Haut Canada, ses deux steamers l'Abyssinian et l'Athenian, et elle redoutait une balance de \$65,000 sur son prix d'achat. Pendant la session du parlement fédéral de 1875, la Compagnie Richelieu se fit amalgamer avec cette dernière compagnie, et devint ainsi créancière de la Cie Union pour ces \$65,000. Le but de cette manœuvre était de profiter de cette créance pour tuer la Cie Union, mais on avait compté sans le dévouement et l'énergie de ses Directeurs et de ses actionnaires.

Un premier paiement de \$30,000 fut fait le 20 Mars 1875, à la grande surprise des Directeurs de la Cie Richelieu. Le second et dernier paiement de \$35,000 devint dû le 28 Juin dernier, au plus fort de la crise monétaire, alors que les banques refusaient de l'escompte aux négociants les plus solides. Aussi les Directeurs et les partisans quand même de la compagnie Richelieu se frottaient les mains et se disaient que jamais la Cie Union ne pourrait jamais en sortir ; on cit même que ces bons messieurs pariaient dix contre un que jamais ce paiement ne serait fait ! Quel ne fut pas leur désappointement quand, au jour de l'échéance, le secrétaire de la nouvelle compagnie les informa que les \$35,000 étaient à leur service !

Oui, M. le Rédacteur, malgré la dureté des temps, malgré les intrigues et les manœuvres de toutes sortes employées contre elle, la Cie Union a payé sa dette et est aujourd'hui indépendante. Quoiqu'on aient pu dire, les efforts d'hommes intelligents et qui comprennent non-seulement leur intérêt mais encore celui du public, ont réussi à établir sur le fleuve St. Laurent une ligne rivale de la Cie Richelieu. Ce qui semblait impossible est réalisé, et le public peut se féliciter d'être enfin sauvé du monopole.

A lui maintenant de comprendre ses véritables intérêts et de continuer à favoriser la Cie Union s'il ne veut pas retomber sous le contrôle de la Cie Richelieu et s'exposer à se faire exploiter de nouveau,

non-seulement comme par le passé, mais encore davantage, pour combler les pertes subies pendant les années d'opposition.

On m'informe que la Cie Union est décidée à faire construire pendant l'hiver deux magnifiques bateaux en fer, pour remplacer ceux qu'elle possède maintenant. Après les efforts qu'elle a fait jusqu'à présent et les succès qui ont couronné ses efforts, nous ne doutons pas qu'elle ne réussisse à accomplir ce nouveau dessein.

Nous pouvons donc considérer la Compagnie Union comme définitivement établie car ceux qui connaissent le trafic qui se fait entre Montréal et Québec savent parfaitement que les deux Compagnies peuvent exister et faire toutes deux des profits considérables, en ne chargeant que des prix raisonnables. C'est ce qui démontre encore davantage l'odieuse de la conduite de la Cie Richelieu que lorsqu'elle était seule, surchargeait tout le monde pour engraisser ses actionnaires.

Le public, s'il comprend son intérêt, doit donc se dire aujourd'hui, que s'il ne veut pas retomber sous ce monopole dont il a souffert, il n'a qu'à donner une part légitime de patronage aux hommes entreprenants et courageux qui ont établi la Cie Union. J'ose espérer, M. le rédacteur, que tous ceux qui voyagent sur cette ligne se feront un devoir de suivre ce conseil qui leur est donné dans l'intérêt de tous par un du

PUBLIÉ.

De tout et partout

—Les sauvages iroquois de Caughnawaga ont fait graver artistiquement sur une feuille d'écorce de bouleau, une adresse à Sa Majesté la Reine Victoria, l'invitant à honorer de sa présence une partie de croise entre les Peaux-Rouges et les Visages pâles, qui aura lieu en Irlande ou en Ecosse. Le jeu de la croise se rattache à un épisode intéressant de l'histoire du Canada. Le 4 juillet 1763, l'anniversaire de la naissance du Roi George, Pontiac, chef de la tribu des Outaouais, fit massacrer les soldats du 55e et du 80e régiment de ligne au Fort Michellimakinac.

Une partie de croise jouée devant le fort fut la ruse à laquelle recourut le grand chef pour détourner l'attention des soldats anglais et les livrer aux coups de ses guerriers. Les Iroquois et les Sauvages de Séneca, seuls refusèrent d'aider Pontiac dans ce guet-à-pens.

—La compagnie du chemin de fer des Entreprises a fait ses élections annuelles. Les messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année courante :

- H. J. Pangman, Ecr.
P. L. Murphy, Ecr.
Louis Beaubien, Ecr. M. P. P.
Hon. J. A. Chapleau, M. P. P.
J. O. Turgeon, Ecr.
Moïse Thérien, Ecr.
William Simpson, Ecr.
Hilaire Hurteau, Ecr., M. P.

M. Charles Legge est l'ingénieur en chef de la compagnie, et E. Lef. de Bellefeuille Ecr., le Secrétaire-Trésorier. M. Jean Bte. Deslongchamps, de St. Lin, est le contracteur pour la construction du chemin de fer ; mais nous regrettons d'apprendre qu'à cause de difficultés financières, les travaux ont été suspendus.

Le 14 Juillet, a été donnée au Grand-Théâtre, Brest, la représentation de gala en l'honneur du grand-duc Alexis et de son état major.

A son arrivée, l'excellente musique de la marine a joué l'air national russe et S. A. I. a pris place dans la loge, ayant à ses côtés : MM. le vice-amiral préfet maritime, baron Méquet ; le préfet du Finistère, Armand Pihoret ; le contre amiral, major général de la marine, Mallet ; le sous préfet de Brest, Lyonel Marie, et le maire Penquer.

Le maire était à la droite du grand-duc, sur le devant de la loge.

A l'issue du spectacle, un punch a été offert par les officiers de la Suétlana. Le prince Constantin, arrivé de Paris le matin à onze heures, y assistait. Pendant le punch, officiers russes et français n'ont cessé de se donner des témoignages de la plus grande cordialité, et les cris de « Vive la Russie ! vive la France ! » n'ont cessé de retentir.

Au milieu de la fête, le prince Constantin a offert au chef de musique de la marine un magnifique bouquet. Nos officiers ont reconduit leurs collègues russes, bras dessus bras dessous, jusqu'à la cale d'embarquement, et pendant tout le parcours du Grand-Hôtel et au port militaire, ce n'a été que protestations d'amitié, hourrahs et vivats mille fois répétés par les nations amies.

Trois heures du matin sonnaient quand les embarcations se sont ébranlées pour regagner la frégate russe mouillée au poste n. 1, en rade.

Compagnie d'Assurance Nationale

Bien que la crise financière ait, depuis quelque temps, été préjudiciable aux affaires, les promoteurs de la Compagnie d'As-

surance Nationale ont eu tant de succès dans la souscription du fonds qu'ils ont convoqué à une assemblée préliminaire des directeurs provisoires qui a eu lieu hier après-midi dans le bureau de M. Goff, No. 215 rue St. Jacques. Il a été résolu de voir immédiatement à l'organisation de la Compagnie et il a été décidé que le premier versement de 10 pour 100 devra se faire le 5 juillet. Le succès déjà obtenu augure favorablement pour sa prospérité future. Elle est conduite par des hommes d'affaires accomplis et elle s'est assurée, dans la personne de M. Goff, un gérant d'une habileté reconnue.

Les beaux bureaux qui occupent le premier étage de la magnifique bâtisse de la Compagnie d'Assurance sur la vie, du Canada, sur la rue St. Jacques, donc la Gazette a publié la gravure ont été loués pour l'usage conjoint de la "Nationale" la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada qui s'y transporteront dans une semaine ou deux.

Bibliographie.

Les Mystères de la vie future ou la gloire de l'Homme-Dieu, conférences prêchées dans l'église Métropolitaine de Bésançon, années 1873 et 1874, par l'abbé Besson, 1 vol. in. 12, 75 centims. Paris, Bray et Retoux, éditeurs. A Montréal, J. B. Rolland & Fils, Libraires-Dépositaires.

Ce volume se compose de seize conférences prêchées à Besançon dans les années de 1873 et de 1874. Il complète le travail si important et si bien approprié aux besoins du siècle, que M. l'abbé Besson a entrepris il y a douze ans et qu'il a continué d'année en année avec les encouragements du Saint-Siège, l'approbation d'un grand nombre d'évêques et les sympathies d'un auditoire toujours croissant. L'Homme-Dieu, l'Eglise, œuvre de l'Homme-Dieu, le Décalogue ou la loi de l'Homme-Dieu, les Sacraments ou la grâce de l'Homme-Dieu, les Mystères de la vie future ou la gloire de l'Homme-Dieu, tel est le principe, telle est la suite, tels sont la fin et le couronnement de cette nouvelle apologetic. Aux mérites d'un ordre si lumineux, l'auteur joint le mérite d'un style ému, rapide, entraînant, à la fois plein de choses et de mouvement. L'Univers, le Monde, la Bibliographie catholique, les Etudes religieuses, tous les organes de la bonne presse ont loué ces conférences. Les éditions de l'ouvrage se multiplient, chaque volume nouveau a valu à M. l'abbé Besson de nouveaux lecteurs. Le dernier mettra le socle à la réputation de l'auteur et à la popularité du livre.

Bibliographie.

Clef des Epîtres de Saint Paul, analyse raisonnée du texte par M. J.-M. Guillemon, prêtre de Saint Sulpice, 2 vols in 12 \$1.50 Paris Bray et Retoux Editeurs à Montréal, J. B. Rolland et Fils Libraires-Depositaires.

Le Monde, la Revue du monde catholique, la Bibliographie catholique, etc., etc., ont accordé à cet ouvrage des éloges qui sont pour ainsi dire résumés dans cet extrait d'un article que M. Arthur Loth a publié dans l'Univers du 6 octobre dernier :

Pour marquer maintenant d'un mot la valeur du commentaire analytique de M. l'abbé Guillemon, il suffit de rappeler que le docte auteur est élève de M. l'abbé le Hir. Non-seulement il a recueilli les leçons et suivi la méthode de son savant maître, mais il a eu à sa disposition les notes que celui-ci avait laissées sur le même sujet. On pourrait presque dire que le livre de M. l'abbé Guillemon est l'œuvre collective du maître de l'élève ; toutefois M. Guillemon en revendique pour lui seul la responsabilité, comme il en a aussi le principal mérite. L'autorité de M. le Hir s'ajoute donc au travail personnel de M. l'abbé Guillemon, pour en faire un ouvrage tout à fait recommandable.

« Nous pouvons dire encore que les explications toujours claires, toujours fondées des paroles du grand apôtre, élucident les parties obscures, font mieux comprendre les autres et mettent sa doctrine en pleine lumière, soit en suppléant à la lettre, soit en mettant de l'ordre dans la pensée, soit en ajoutant des transitions. Ce que nous pouvons affirmer surtout par expérience c'est que M. l'abbé Guillemon, avec ses commentaires et ses notes, a rendu possible à tous les fidèles un peu instruits la lecture des épîtres. Tous ceux qui le voudront pourront donc lire saint Paul, non en abrégé ni par fragments, mais dans son texte, dans la suite admirable de ses enseignements, et s'instruire à l'école de ce grand maître, la plus haute école théologique. Nous ne voyons rien dans les travaux antérieurs indiqués par M. Guillemon qui réponde au but de vulgarisation que s'est proposé ce dernier auteur. Ce livre est nouveau, il mérite vraiment de s'appeler la Clef des épîtres de saint Paul, car il ouvre la porte du grand docteur à toutes les intelligences. »

CIE. DE NAVIGATION "UNION"
GRANDE EXCURSION
MURRAY BAY
 Le Magnifique Vapeur
ABYSSINIAN
 CAPITAINE J. CHABOT,
 Partira du Quai Bonsecours,
Samedi Soir, 7 Courant,
 A SEPT HEURES P.M.

Les personnes qui profiteront de ce voyage par cette ligne peuvent remarquer qu'elles n'auront pas le désagrément de transbordement à Québec.

En route pour MURRAY BAY, faisant escale à QUÉBEC Dimanche Matin, donnant ainsi aux Touristes le plaisir d'un voyage de jour.

Au retour de MURRAY BAY, il s'arrêtera à QUÉBEC et arrivera à MONTREAL de bonne heure MARDI MATIN.

Le Corps de Musique de la Bande de la Cité de Montréal sera à bord.
 Passagers de Cabine pour aller et retour \$3.00, repas et cabine extra.

S'adresser au Bureau de la Compagnie, 20 Place Jacques-Cartier.
 J. D. H. L'ECUYER, AGENT. J. LEDUC, DIRECTEUR GÉNÉRAL.
 4 Août 1875.

CANCERS
 Enlevés sans douleur, sans l'usage d'aucun caustique ou d'instruments de chirurgie et guéris radicalement. Si le malade souffre et qu'il y ait un ulcère formé, les médecines seront envoyées par express afin de donner un prompt soulagement. Consultation par lettre: une piastre. Envoyez 30 cents pour une brochure avec description des cas, des références et des témoignages.
 Drs. PARK et McLEISH,
 No. 21 East 16e Rue, New-York.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de DAVID WATERS de la Cité de Montréal, comptable, tant individuellement qu'ayant fait affaire en société avec Douglas Fitzroy sous les noms et raison de B. H. Ershy Waters & Co.
 Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à son bureau No. 212 Rue Notre-Dame sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 30ème jour de Juillet prochain à 3 heures P.M., pour l'examen de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.
 L. JOS. LAJOIE, Syndic par Interim.
 Montréal, 3 Juillet 1875.

COUR DE CIRCUIT
 PROVINCE DE QUÉBEC }
 District de Montréal. }
 PIERRE HOULES, Epicier de la Cité de Montréal.
 Demandeur.
 GEORGE SYRIE, tailleur de pierre du même lieu.
 Défendeur.
 Il sera vendu par Autorité de Justice, par un Censeur Public et par suite de saisie exécution le neuvième jour du mois d'Août 1875, à dix heures de l'après-midi, au domicile du défendeur en cette cause, Rue Beaudry au arrière, No. 365, en la Cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en une machine à vapeur de la manufacture de Lawlor No. 248, une pendule et ses mouvements, table, linge, miroir de toilette, armoire, lampe, etc., etc., qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.
 J. B. FARRELL, H. C. S.
 Montréal, 28 Juillet 1875.

COUR DE CIRCUIT.
 Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 PIERRE HOULES, Epicier de la Cité de Montréal.
 Demandeur.
 ALEXIS MAILLOT, Maçon du même lieu.
 Défendeur.
 Il sera vendu par Autorité de Justice, par un Censeur Public et par suite de saisie exécution le neuvième jour du mois d'Août 1875, à dix heures de l'après-midi, au domicile du défendeur en cette cause, Rue Wolfe No. 185, à la Cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles de ménage, qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.
 J. B. FARRELL, H. C. S.
 Montréal, 29 Juillet 1875.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de NAPOLEON GREGOIRE de la Cité de Montréal, forblantier, plombier et commerçant.
 Failli.
 Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 30ème jour de Juillet prochain à 3 heures P.M., pour l'examen de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.
 L. JOS. LAJOIE, Syndic.
 Montréal, 27 Juillet 1875.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de JOSEPH BOURGEOU, de la Cité de Montréal, commerçant.
 Failli.
 Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé à mon bureau un acte de Composition, et de débiter, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet au vote de la majorité telle proportion: et si aucune opposition n'est faite sous trois jours suivants, après la dernière publication du présent avis, le Syndic soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de débiter suivant ses termes.
 G. H. DUMESNIL, Syndic.
 Montréal, 21 Juillet 1875.

Acte concernant la Faillite de 1869.
 Dans l'affaire de OVILA LANCIOT.
 Failli.
 Je soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations à mon bureau No. 212 Rue Notre-Dame sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 30ème jour d'Août prochain à 2 heures P.M., pour l'examen de l'état de ses affaires et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.
 Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.
 G. H. DUMESNIL, Syndic Officiel.
 Montréal, le 8 Juillet 1875.

Acte concernant la Faillite de 1869.
 Dans l'affaire de JOSEPH NORMANDEAU.
 Failli.
 Je soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations à mon bureau No. 212 Rue Notre-Dame sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 30ème jour de Juillet prochain à 3 heures P.M., pour l'examen de l'état de ses affaires et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.
 Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.
 G. H. DUMESNIL, Syndic Officiel.
 Montréal, 7 Juin 1875.

Acte concernant la Faillite de 1869.
 Dans l'affaire de EDWARD SHAW de la Cité de Montréal, marchand de Charbon, y faisant affaires sous les noms et raison de E. Shaw Co. commerçant.
 Failli.
 Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 30ème jour de Juillet prochain à 3 heures P.M., pour l'examen de l'état de ses affaires et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.
 Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.
 L. JOS. LAJOIE, Syndic.
 Montréal, 13 Juillet 1875.

Acte concernant la faillite de 1869.
 Dans l'affaire de CHARLES RENAUD.
 Failli.
 Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations à mon bureau No. 212 Rue Notre-Dame sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 30ème jour de Juillet prochain à 3 heures P.M., pour l'examen de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.
 Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.
 G. H. DUMESNIL, Syndic Officiel.
 Montréal, 28 Juin 1875.

Acte concernant la Faillite 1869.
 Dans l'affaire de NAPOLEON GREGOIRE de la Cité de Montréal, forblantier, plombier et commerçant.
 Failli.
 Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à son place d'affaire No. 53 Rue Pichette dans la Cité de Montréal, mardi le 27ème jour de Juillet A.D. 1875 à onze heures A.M., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un Syndic.
 L. JOS. LAJOIE, Syndic par Interim.
 Montréal, 3 Juillet 1875.

COUR SUPERIEURE.
 Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 Dame MARY ANN MORGAN de la Cité et du District de Montréal, épouse de John Emerson, marchand de fruits, et ma-mme lieu, demanderesse autorisée à ester en justice.
 Demandeur.
 Le dit JOHN EMERSON, époux.
 Une action en séparation de corps et de biens, a été intentée ce jour, par la Demanderesse en cette cause.
 LORANGER LORANGER & PELLETIER, Avs. de la Demanderesse.
 Montréal, 26 Juin 1875.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869
 Dans l'affaire de THEODORE BEDARD.
 Failli.
 Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations à mon bureau No. 212 Rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 30ème jour de Juillet prochain à 3 heures P.M., pour l'examen de l'état de ses affaires et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.
 Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.
 G. H. DUMESNIL, Syndic Officiel.
 Montréal, 15 Juin 1875.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
 CANADA }
 Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 Dame EMMA BARBEAU & CHARLES E. PAQUET.
 Les soussignés ont déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et de débiter exécuté par la majorité requise de leurs créanciers, et le Vendredi, le dix-septième jour de Septembre prochain, (1875) ils s'adresseront à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.
 LORANGER, LORANGER & PELLETIER, Procureurs ad litem de EMMA BARBEAU & CHARLES E. PAQUET.
 Montréal, 21 Juin 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de JOSEPH OVIDE FITEAU de la Cité de Montréal, Epicier & Commerçant.
 Failli.
 Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à son place d'affaires No. 31 Rue Hoie, à Montréal, le 30ème jour de Juin courant à 10 heures A.M. afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.
 G. H. DUMESNIL, Syndic Provisoire.
 Montréal, 14 Juin 1875.

Acte concernant la faillite de 1869.
 Dans l'affaire de HENRY SUCKINGIN maintenant de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, et Province de Québec, commis, et devant de la Cité de Montréal, commerçant et marchand de fantaisie.
 Failli.
 Je soussigné, L. Jos. Lajoie, Syndic officiel de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.
 L. JOS. LAJOIE, Syndic.
 Montréal, 22 Juin 1875.

Acte concernant la faillite de 1869.
 Dans l'affaire de CALIX HENRI LORD, de la Cité de Montréal Commerçant.
 Failli.
 Je soussigné, L. Jos. Lajoie, Syndic officiel de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.
 L. JOS. LAJOIE, Syndic.
 Montréal, 22 Juin 1875.

LIGNE DIRECTE
 entre
BOSTON ET MONTREAL.

Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.
ARRANGEMENTS D'ETE, COMMENTANT LE 25 MAI 1875.
 L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9.15 hrs. a.m., arrivant à Boston via Lowell à 10 hrs. p.m.
 TRAJET pour Waterloo de Montréal à 3.15 hrs. p.m.
 L'EXPRESS DE NUIT de Montréal à 3.45 hrs. p.m. pour Boston via Lowell, Lawrence ou Fitchburg; aussi pour New York via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 8.40 hrs. a.m. et à New-York à 12.30 hrs. p.m.

TRAINS POUR LE NORD et L'OUEST
 L'EXPRESS DE JOUR de Boston via Lowell à 8 hrs. a.m., de Troy, à 7.30 hrs. a.m., arrivant à Montréal à 9.15 hrs. p.m.
 L'EXPRESS DE NUIT de Boston à 6 hrs. p.m. via Lowell et New-York à 8 heures p.m., via Springfield, arrivant à Montréal à 9.30 hrs. a.m.
 Les chars dorcières Pullman sont attachés au train express de nuit entre Montréal et Boston et Montréal et Springfield, et des chars dorcières de Wagons Pullman sont attachés au train express de jour entre Montréal et Boston.
 Des chars dorcières de Pullman sur les trains express de jour entre Montréal et Boston.
 Pour les tarifs et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, 131, Rue St. Jacques.
 J. W. HOBART, Surint. Genl.
 4 Juin 1875.

AVIS SPECIAL.

Trajet de Montréal à New-York en 15 heures.
 Le et après LUNDI, le 31 Mai 1875, le CHEMIN DE FER VERMONT CENTRAL Expédiera un Train d'Express Rapide entre Montréal et New York, laissant Montréal à 6 hrs. a.m. et arrivant à New York à 9 hrs. p.m. le même jour sans aucun changement de char.
 Pour les billets et des informations complètes, les passagers sont priés de s'adresser au Bureau de la Compagnie.
 No. 136 Rue St. Jacques, Vis-à-vis le "St. Lawrence Hall," à une porte à l'Ouest du Bureau de Poste, F. PICARD, Agt. des billets.
 L. MILLIS, Surint. Genl. pour le comm.
 4 Juin 1875.

AGENTS LOCAUX DEMANDÉS.
 On demande un Agent dans chaque Ville et Comté des Etats-Unis.
 Les personnes qui désirent agir comme agents doivent appuyer leur demande d'une lettre de recommandation de leur créancier et leur solvabilité, signée du Rédacteur du Journal publié dans la ville ou le comté dans lequel l'agent se propose d'agir. Cette agence a pour but la vente des billets de la Compagnie d'Exhibition Industrielle.
 La Compagnie d'Exhibition Industrielle fournira aux agents des circulaires, etc., etc. Aussitôt qu'une agence sera établie en quelque part, tout journal publié dans le lieu d'opération recevra un exemplaire gratuit de l'agence et la compagnie, et expliquant pleinement les plans, buts et objets de la compagnie. Cette agence sera représentée dans les journaux aussi longtemps que l'agence prospérera.
 Le Compagnie d'Exhibition Industrielle est la première qui ait adopté le plan depuis si longtemps suivi par les gouvernements européens: d'envoyer des billets gratuits à tous les agents et non pas exposés à quelque risque, et qu'il y a la perspective d'une bonne prime. Un placement de \$20 rapporte \$1000, \$1000, \$2000, \$10,000, \$25,000, ou de \$100,000. L'intérêt, ordinairement partagé entre tous les actionnaires au prorata de leur part, est dans ce cas-ci distribué au hasard. Le possesseur d'un billet qui recevra la somme qu'il aura placée et de plus un petit intérêt; il peut avoir la bonne fortune d'obtenir une prime extra par l'Etat, ce qui constitue un intérêt entier du pr. t. total. Chaque billet participe à quatre tirage par an, jusqu'à ce qu'il ait gagné une prime; alors il est remis, la prime est payée et le billet détruit. La Compagnie d'Exhibition Industrielle, par une vente spéciale du succès de cette entreprise, a été autorisée à émettre ces billets. Le législateur de l'Etat, connaissant le grand bien qui peut résulter du succès de cette entreprise, a exempté de taxes et d'impôts tous les biens-fonds de la compagnie pour la période de cinq ans et lui a aussi conféré d'autres privilèges considérables. Tout Américain qui comprend le but de cette compagnie se fera, à toute nécessité, une gloire d'amener cette entreprise à bonne fin. Toute personne qui achète un billet devient propriétaire et partie intéressée, et en ayant l'édifice à l'érection duquel elle a contribué elle peut dire: "j'ai aidé à bâtir dans notre pays l'édifice le plus magnifique du monde, un palais qui réellement représente l'industrie, l'énergie et le génie du peuple américain. Les manufacturiers et les inventeurs d'Amérique sont particulièrement intéressés au succès de cette entreprise, pour la simple raison que ce dollar leur chez soi, on les peuvent exhiber et vendre tout ce qu'ils ont inventé et manufacturé. L'édifice couvrira un espace de 5,320,000 pieds carrés. Ceux qui désirent se procurer des billets avant qu'une agence soit établie dans leur localité, peuvent se procurer des billets à l'Etat, ce bureau, d'où il sera expédié à leur demande. Ceux qui désirent être employés comme agents ou acheter des billets peuvent s'adresser à: INDUSTRIAL EXHIBITION CO. No. 12 East 17th Street, Between B'way and 5th Av., NEW YORK CITY. Remarque.—Toute somme doit être remise par une traite sur New York ou par l'Express ou par un mandat de change sur la poste—aux frais de celui qui envoie.

Billets, \$20chacun.
 La Compagnie d'Exhibition Industrielle fournira aux agents des circulaires, etc., etc. Aussitôt qu'une agence sera établie en quelque part, tout journal publié dans le lieu d'opération recevra un exemplaire gratuit de l'agence et la compagnie, et expliquant pleinement les plans, buts et objets de la compagnie. Cette agence sera représentée dans les journaux aussi longtemps que l'agence prospérera.
 Le Compagnie d'Exhibition Industrielle est la première qui ait adopté le plan depuis si longtemps suivi par les gouvernements européens: d'envoyer des billets gratuits à tous les agents et non pas exposés à quelque risque, et qu'il y a la perspective d'une bonne prime. Un placement de \$20 rapporte \$1000, \$1000, \$2000, \$10,000, \$25,000, ou de \$100,000. L'intérêt, ordinairement partagé entre tous les actionnaires au prorata de leur part, est dans ce cas-ci distribué au hasard. Le possesseur d'un billet qui recevra la somme qu'il aura placée et de plus un petit intérêt; il peut avoir la bonne fortune d'obtenir une prime extra par l'Etat, ce qui constitue un intérêt entier du pr. t. total. Chaque billet participe à quatre tirage par an, jusqu'à ce qu'il ait gagné une prime; alors il est remis, la prime est payée et le billet détruit. La Compagnie d'Exhibition Industrielle, par une vente spéciale du succès de cette entreprise, a été autorisée à émettre ces billets. Le législateur de l'Etat, connaissant le grand bien qui peut résulter du succès de cette entreprise, a exempté de taxes et d'impôts tous les biens-fonds de la compagnie pour la période de cinq ans et lui a aussi conféré d'autres privilèges considérables. Tout Américain qui comprend le but de cette compagnie se fera, à toute nécessité, une gloire d'amener cette entreprise à bonne fin. Toute personne qui achète un billet devient propriétaire et partie intéressée, et en ayant l'édifice à l'érection duquel elle a contribué elle peut dire: "j'ai aidé à bâtir dans notre pays l'édifice le plus magnifique du monde, un palais qui réellement représente l'industrie, l'énergie et le génie du peuple américain. Les manufacturiers et les inventeurs d'Amérique sont particulièrement intéressés au succès de cette entreprise, pour la simple raison que ce dollar leur chez soi, on les peuvent exhiber et vendre tout ce qu'ils ont inventé et manufacturé. L'édifice couvrira un espace de 5,320,000 pieds carrés. Ceux qui désirent se procurer des billets avant qu'une agence soit établie dans leur localité, peuvent se procurer des billets à l'Etat, ce bureau, d'où il sera expédié à leur demande. Ceux qui désirent être employés comme agents ou acheter des billets peuvent s'adresser à: INDUSTRIAL EXHIBITION CO. No. 12 East 17th Street, Between B'way and 5th Av., NEW YORK CITY. Remarque.—Toute somme doit être remise par une traite sur New York ou par l'Express ou par un mandat de change sur la poste—aux frais de celui qui envoie.

LA BANQUE ST. JEAN-BAPTISTE.
 Capital autorisé..... \$2,000,000.
 Capital émis..... 1,000,000.
 R. A. H. HUBERT, Président du Bureau de Direction Provisoire.
 Le Livre de Souscription au fonds social de cette Banque est actuellement ouvert dans l'ancienne Bourse de la Banque des Marchands, coin avec le plus de la rue Notre-Dame et de la Place d'Armes. Le montant souscrit sera de \$500,000. Les personnes qui désirent faire un placement sûr et avantageux et travailler en même temps à l'avancement du commerce et de l'industrie sont respectueusement priées de vouloir bien se hâter de souscrire afin de permettre à cette institution de commencer ses opérations sous le plus court délai.
 J. B. LAFLEUR, Secrétaire
 Bureau ouvert de 9 heures a. m. à 4 heures p. m.
 Montréal, 1er Juin 1875.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.
 Les Bureaux de cette Compagnie seront déménagés le ou vers le 1er Juin prochain, dans la nouvelle Bourse de la COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DU CANADA, No. 186 Rue St. Jacques.
 EDWARD H. GOFF, Directeur-Gérant.
 La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE, qui est maintenant à s'organiser, occupera les mêmes bureaux.
 E. H. G.

CHAMBRE A LOUER.
 Une ou deux chambres à louer au No. 174, Rue St. Georges.
 9 Juin 1875.

AMERS MERVEILLEUX
 DE
P. DESPATI,
 La perfection de la découverte d'un remède.
 GUERISSENT LES
 Douleurs d'Estomac,
 Brulures,
 Ecchymoses,
 Coupures,
 Froids soudains,
 Toux,
 Panaris,
 Douleurs dans les dos et les côtés,
 Coliques,
 Diarrhée,
 Dysenterie,
 Enflures,
 Hémorrhoides,
 Consommation

Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces résultats, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les essais ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat et enfin nous rétabliront la santé complètement.
 Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces résultats, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les essais ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat et enfin nous rétabliront la santé complètement.
 Monsieur—Je ne saurais trop recommander vos Amers d'Estomac, "merveilleux" et "merveilleux." Les personnes incommodées de la dyspepsie trouveront dans les "Amers Merveilleux" de M. Despatis un remède aussi prompt qu'efficace. Chez moi, il a produit plus d'effet qu'aucun de ceux que j'avais essayés auparavant; c'est donc avec la plus grande certitude de son efficacité et de son excellence que j'ose le recommander aux personnes souffrant de douleurs générales.
 Je suis heureux, monsieur, d'avoir l'avantage de vous délivrer le présent certificat.
 J. T. DORAILL,
 Rue St. Urbain, 210.
 Montréal, 11 mai 1875.

LES AMERS DE M. DESPATI.
 Je soussigné, certifie que depuis plusieurs années je souffrais de la dyspepsie, ma digestion ne se faisait que très difficilement, j'étais continuellement indisposé. Au printemps dernier j'avais de la peine à vaquer à mes affaires, tant j'étais souffrant; voyant dans les journaux les annonces des Amers de M. Despatis, je résolus d'en essayer, et après en avoir pris sept bouteilles, je me trouvais parfaitement bien, ma digestion se fait régulièrement et je n'éprouve plus aucune douleur.
 Je puis donc recommander les Amers de M. Despatis à ceux qui sont dyspeptiques.
 F. X. MONTMARQUET, Boulanger.
 Montréal, 15 Juillet 1874.

LES AMERS DE M. DESPATI.
 Je soussigné, certifie que j'étais atteinte de consommation depuis longtemps. J'avais employé beaucoup de médecins et pris quantité de remèdes, mais rien ne me faisait; j'étais devenue si faible que je ne pouvais plus me lever et que mon seul espoir de guérison était dans la mort. Tous les médecins dont je m'étais servies n'avaient pu m'aider et tous m'avaient condamnée à la mort en déclarant qu'ils ne connaissaient aucun remède pour me guérir. J'étais devenue dans un tel état de faiblesse que mes parents et mes amis m'engageaient à me préparer à la mort, comme devant être la fin de mes maux. Je pensais tout espoir de me rattacher à la vie et je fis venir mon confesseur qui me prépara un grand voyage de la vie à la mort, et j'étais prête à partir. C'est alors que j'ai vu dans un journal les annonces et les avis de M. Despatis, et j'en demandai avec instance. On m'en fit venir quelques bouteilles, et à mesure que j'en prenais, je sentais maux aller et maux et mes forces revenir, et après en avoir pris douze bouteilles, je me trouvais parfaitement bien.
 Je déclare le positivement que sans les Amers de M. Despatis je ne serais plus du monde.
 Dme. MENASIPPE LONGPRE.
 St. Jérôme, district de Terrebonne.

LES AMERS DE M. DESPATI.
 Je soussigné, certifie que pendant neuf mois j'avais complètement perdu la parole et l'appétit d'aucune espèce d'aliment, par les maladies auxquelles plusieurs docteurs avaient traité ces maladies sans pouvoir me soulager, et ont fini par me condamner. Ayant acheté des "Amers Merveilleux" de M. Despatis, et ayant pris de ces Amers, de suite j'ai ressenti un soulagement extraordinaire et commencé à parler un peu, et mesure que j'ai continué à en prendre, mes forces se sont augmentées et en peu de temps j'ai repris ma parole, tellement qu'aujourd'hui je puis vaquer à mes occupations et parler parfaitement bien. C'est pourquoi je ne saurais trop recommander aux personnes qui souffrent de quelques maladies, d'employer les "Amers Merveilleux" de M. Despatis, à qui un bon coup de reconnaissance, car je leur dois la vie.
 DAME H. BEACHEMIN.
 Rue Charlotte.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE"
 (INCORPORÉE PAR ACTE SPECIAL DU GOUVERNEMENT.)
 CAPITAL..... \$2,000,000
 AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.
 ACTIONS: \$100 CHAQUE.
 BUREAU PRINCIPAL..... MONTREAL
 DIRECTEURS PROVISOIRES:
 HON. M. H. COCHRANE, Sénateur.
 WM. ANGUS, Ecr., (Président de la Compagnie de Papier du Canada.)
 EDWARD H. GOFF, (Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.)
 ALPH. DESJARDINS, M.P.
 TH. E. FOSTER, (Directeur Gérant de la "Traveler's Insurance Co.")
 A. W. OGILVIE, Ecr., (Directeur de la Banque d'Echange du Canada.)
 Lt. Col. A. C. D'LE HARDWOOD, D.A.G. (Président de Cie. d'Agriculture du Canada.)
 P. D. BROWN, Ecr., (Banquier.)
 Lt. Col. A. A. STEVENSON,
 J. CASSIE, HATTON, Ecr., (Avocat.)

BANQUE D'ECHANGE DU CANADA
 PROSPECTUS.
 La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.
 Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore leur plan sur le pays, et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs intérêts commencent à pousser à favoriser les compagnies canadiennes.
 Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à \$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au moment de la souscription, ce qui assurera \$200,000 à la Compagnie, somme bien suffisante pour commencer sagement les affaires. Le reste du capital sera requis sur la demande des Directeurs, mais on suppose qu'il ne sera pas nécessaire de faire de nouveau appel.
 Le Secrétaire dont la Compagnie s'est assurée les services est un homme qui a acquis une expérience sérieuse des affaires dans les compagnies américaines.
 On recueille maintenant des souscriptions dans toute l'étendue de la Puissance, et ses fondateurs doivent mentionner bientôt les affaires.
 Les livres d'Actions sont en vente au Bureau du soussigné, No. 215, Rue ST. JACQUES, où on pourra obtenir toutes les informations nécessaires.
 EDWARD H. GOFF,
 Administrateur pro-tem.
 Montréal, 11 Avril 1875.

CHAS. TOURVILLE & CIE.
 Manufacture Fashionable de Chaussures
 ETABLIE EN 1858
 428 RUE Ste-Catherine MONTREAL
 Ils ont obtenu les Premiers Prix, des Diplômes et des Médailles d'Argent aux Expositions Provinciales de 1865, 1868, 1870, et ils désirent attirer l'attention de leurs patrons sur le fait que leur magasin est maintenant transporté à l'adresse ci-dessus.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA
 Capital..... \$1,000,000
 BUREAU:
 No. 186, Rue St. Jacques, Montréal
 PRÉSIDENT:
 Col. A. C. DeLOTBINIERE HARWOOD, D. A. G.
 VICE-PRÉSIDENT:
 Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEURS:
 Col. A. C. DeLOTBINIERE HARWOOD, Montréal.
 Rév. P. LeBLANC, (Evêché), Montréal.
 A. Desjardins, Ecr., M. P., Montréal.
 Wm. Angus, Ecr., Montréal.
 Président, Comp. de papier du Canada
 J. B. Pouliot, Ecr., N. P., Rivière du Loup.
 L. Mollere, Ecr., M. P. P., St. Jean.
 Président de la Banque de St. Jean.
 G. Baby, Ecr., M. P., Joliette.
 THOS. LOGAN, Ecr., Sherbrooke.
 EDWARD H. GOFF, Ecr., Montréal.
 ARTHUR DANSEUR, Ecr., Montréal.
 Editeur de la Minerne.
 Col. A. A. STEPHENSON, Montréal.
 T. H. MAHONY, Ecr., Québec.
 L. B. A. CHARLEBOIS, Ecr., L'Assommoir.
 CHS. FIS. PAINGHAUD, Ecr. M. D., Varennes.
 L. H. BLAIS, Ecr., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.
 Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice du renouvellement des polices et d'affaires tel pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N. Y., ce que met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très-avantageux

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les Livres du Fonds seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité Exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts.
 Montréal, 17 mars 1874.

LA BANQUE ST. JEAN-BAPTISTE.
 Capital autorisé..... \$2,000,000.
 Capital émis..... 1,000,000.
 R. A. H. HUBERT, Président du Bureau de Direction Provisoire.
 Le Livre de Souscription au fonds social de cette Banque est actuellement ouvert dans l'ancienne Bourse de la Banque des Marchands, coin avec le plus de la rue Notre-Dame et de la Place d'Armes. Le montant souscrit sera de \$500,000. Les personnes qui désirent faire un placement sûr et avantageux et travailler en même temps à l'avancement du commerce et de l'industrie sont respectueusement priées de vouloir bien se hâter de souscrire afin de permettre à cette institution de commencer ses opérations sous le plus court délai.
 J. B. LAFLEUR, Secrétaire
 Bureau ouvert de 9 heures a. m. à 4 heures p. m.
 Montréal, 1er Juin 1875.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.
 Les Bureaux de cette Compagnie seront déménagés le ou vers le 1er Juin prochain, dans la nouvelle Bourse de la COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DU CANADA, No. 186 Rue St. Jacques.
 EDWARD H. GOFF, Directeur-Gérant.
 La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE, qui est maintenant à s'organiser, occupera les mêmes bureaux.
 E. H. G.

CHAMBRE A LOUER.
 Une ou deux chambres à louer au No. 174, Rue St. Georges.
 9 Juin 1875.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE"
 (INCORPORÉE PAR ACTE SPECIAL DU GOUVERNEMENT.)
 CAPITAL..... \$2,000,000
 AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.
 ACTIONS: \$100 CHAQUE.
 BUREAU PRINCIPAL..... MONTREAL
 DIRECTEURS PROVISOIRES:
 HON. M. H. COCHRANE, Sénateur.
 WM. ANGUS, Ecr., (Président de la Compagnie de Papier du Canada.)
 EDWARD H. GOFF, (Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.)
 ALPH. DESJARDINS, M.P.
 TH. E. FOSTER, (Directeur Gérant de la "Traveler's Insurance Co.")
 A. W. OGILVIE, Ecr., (Directeur de la Banque d'Echange du Canada.)
 Lt. Col. A. C. D'LE HARDWOOD, D.A.G. (Président de Cie. d'Agriculture du Canada.)
 P. D. BROWN, Ecr., (Banquier.)
 Lt. Col. A. A. STEVENSON,
 J. CASSIE, HATTON, Ecr., (Avocat.)

BANQUE D'ECHANGE DU CANADA
 PROSPECTUS.
 La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.
 Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore leur plan sur le pays, et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que

ASSUREZ-VOUS

A LA

STADACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL:

Thomas Workman, Eor. Maurice Guvillier, Eor.

Thomas Tiffin, Eor. Amable Jodoin, Eor.

Geo. D. Ferrier, Eor.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCEURSALE:

13 PLACE D'ARMES

C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant, District de Montréal.

MONTREAL

Montréal, 13 Janvier 1875.

AVRIL 5.

Ne retardez pas d'acheter un BON de la COMPAGNIE D'EXPOSITION INDUSTRIELLE.

Ne la comparez pas à une loterie, rappelez-vous que le capital est toujours assuré. Tout BON acheté avant le 5 Avril participera au tirage de la quatrième série qui aura lieu publiquement dans la ville de New-York le 5 Avril 1875.

LES BONS SONT DE \$20 CHAQUE.

Cet emprunt est effectué sur un nouveau plan il est autorisé par un Acte de la Législature de l'Etat de New-York.

CAPITAL DU PREMIUM \$100,000.

On enverra gratis à ceux qui en feront la demande des circulaires donnant des explications complètes.

Pour Bons et pour toutes informations s'adresser sans délai à

MORGENTHAU, BRUNO & CO.,

Agents.

23, Park Row, New-York

Envois par lettres de change sur les Banques de New-York, lettres enregistrées ou bon sur la poste.

Montréal, 30 Mars, 1875. 38

CARTE.

Côte St. Paul. Paroisse de Lachine, P. Q. Avril 1875. A. EDWARD H. GOFF, Eor. Géant, etc., Cte. d'Ass. Agricole du Canada, 240, Rue St. Jacques, Montréal.

Cher Monsieur, Permettez-moi de vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez effectué le règlement des pertes que j'ai subies, Samedi, le 3 courant, par l'incendie de ma grange, dans lequel j'ai perdu sept vaches, des volailles, des instruments de culture, et une grande quantité de foin et de grains assurés dans votre compagnie. Je suis également heureux de vous apprendre que William Stewart qui se trouvait à mon service, et qui a mis le feu à la grange contenante que je viens d'indiquer, a été arrêté et est à la veille de recevoir le châtiment qu'il mérite; le Grand Jury de ce District ayant trouvé contre lui un verdict de culpabilité. C'est avec plaisir que je recommande votre Compagnie d'Assurance aux cultivateurs de la Péninsule et j'invite chaudement mes amis à examiner les avantages spéciaux qu'offre cette Compagnie. Soutenant à votre Compagnie tout le succès possible. J'ai l'honneur d'être, votre respectueux,

JOSEPH TINNING.

Montréal, 11 avril 1875. 42

Général du Ver Solitaire.

Au Dr. Chas. Worms.

MONSIEUR, Je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné et fait connaître la précieuse médecine dont j'ai fait usage, ces jours derniers, contre le ver solitaire qui me rendait très malade.

Depuis très longtemps je souffrais et déprimais à vue d'oeil, sans me procurer aucun soulagement des différents remèdes que l'on m'avait conseillé.

Après avoir fait usage d'une seule de vos Poudres je puis certifier que j'ai été débarrassé complètement du Ver Solitaire.

Je vous remercie donc beaucoup, espérant que ce certificat pourra servir au soulagement d'un grand nombre de personnes qui souffrent de la même maladie.

Je suis,

Monsieur

Votre très humble serviteur.

THOMAS DESNOYERS.

Du Département des Postes, à Montréal. Montréal, 15 Fev. 1875.

AUX

IMPRIMEURS ET MARCHANDS

DE

MUSIQUE

3 Paires de Cassettes de musique nonpareil

A VENDRE

A CE BUREAU

A DES

CONDITIONS TRES LIBERALES.

S'adresser à

A. OUMET, Eor.

Bureau du Franc-Parleur, 22 rue St. Gabriel, Montréal

ANNONCES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

LA CITOYENNE

DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal

BUREAU CENTRAL

175, RUE ST. JACQUES

MONTREAL

SIR HUGH ALLAN, Président.

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,

Gérant du Département de la Vie.

7 Janv 1875

LAVEZ VOTRE LINGE

Sans y toucher!!!

LA LAVEUSE A VAPEUR

NON-PAREILLE.

Patentée le 17 Avril 1874,

Produit seule ce merveilleux résultat!

Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il en sort parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-dessous des dames qui se sont procuré cette laveuse atteste son efficacité.

« Nous, soussignées, certifions avec plaisir que nous avons fait l'essai régulier de la laveuse à vapeur « Non-pareille » et que nous avons trouvé son opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement nettoyé en deux opérations sans aucun effort physique, et on peut en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens actuels.

Nous recommandons cette utile machine à tous ceux qui veulent épargner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine.

Mme. J. B. MATHIEU, 27 St. Georges.

« JENNIE LAPLAME, 10 St. Elizab.

« H. LONGPRÉ, 10 St. Elizabeth.

« F. DESORMEAUX, Vill. St. J.-Bapt.

« ALBX PHILIPS, Place Jacq.-Cartier

« EUSENE SENÉCAL, 11 St. Dominique

« R. COURELLES, 119 St. Catherine.

« CHS. GAREAU, rue St. Joseph.

Prix: —\$6; avec robinet, \$6.25; avec fond en cuivre, \$7.

J. B. CAMYRÉ, agent.

Bureau: —223, RUE NOTRE-DAME, au-dessus de MM. Dufresne et McGarity.

Montréal, 22 Sept. 1874. cm—87

Café-Antidote Naturel

(Patenté le 5 Dec. 1871)

Manufacturé à Worcester par le

DR. E. D. SAINT CYR

Ce Café-Antidote est un véritable agent préventif contre les Émissions muqueuses, les Maladies Épidémiques et Putrides, telles que la Choléra et la Variole, la Fièvre-Jaune, la Fièvre-Tremblante, les différentes affections Typhoïdes multiples, etc., etc.

La propriété la plus importante du Café-Antidote comme agent thérapeutique et préventif est l'influence qu'il exerce sur certains phénomènes de Catalyse, ceux de fermentation, de putréfaction. Il possède une action neutralisante contre les virus, les miasmes et autres poisons répandus dans l'atmosphère. Il a une influence destructive sur les animaux microscopiques. C'est un puissant antiseptique et préservatif contre l'infection putride qu'il prévient ou la fermentation purulente qu'il arrête. Il manifeste cette propriété envers les solides et les humeurs de l'organisme animal, en présence de l'air. Il se combine chimiquement aux matières animales (chair, sang, albumine, etc.), sans altérer sensiblement leurs formes. Il fluidifie les liquides animaux et le sang en particulier. Il empêche l'infection purulente en s'opposant à l'absorption des matières putrides et il agit d'une manière directe, instantanée, non-seulement sur les tissus malades, mais sur les humeurs elles-mêmes. En se combinant chimiquement à ses humeurs, il fait obstacle dans le poumon, à l'action malfaisante de l'air, et détruit le principe putride pour ainsi dire sur place.

Ce Café-Antidote, qui peut avantageusement être employé dans la famille, est un apéritif doux et un résolvant puissant. Il améliore l'appétit, fortifie les organes digestifs, et en bannissant la lassitude et la mélancolie, il fait du travail un plaisir au lieu d'une peine. C'est un excellent remède pour les fratcheurs de poitrine et d'intestins. Il est d'un grand secours aux personnes souffrant de la dyspepsie, de la constipation, d'obstruction dans les intestins ou de gonflement de sang à la tête. Il rafraîchit et refait le sang. Son efficacité est reconnue pour la Scrofule, le Catarrhe et le Rhumatisme Chronique, et on peut s'en servir simultanément avec des remèdes populaires, tels que le Whey-Cure, etc.

L'effet du Café-Antidote est doux et graduel, et ne nécessite ni diète particulière ni la moindre interruption des occupations habituelles. Comme Préventif et Thérapeutique, un verre à vin deux ou trois fois par jour.

S. B. B. Saint-Cyr

EN VENTE CHEZ

PAYETTE & FILTEAU

250, Rue St. Paul, Montréal.

Montréal, 8 Janvier 1875.

FERRONNERIES

POELES!

FERRONNERIES!!

FERBLANTERIES!!!

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER

MARCHANT DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

EN GROS ET EN DETAIL

No 254 RUE CRAIG

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR

MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Ecoles de Cuisine et de Passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit:

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie.

C'est le plus parfait que l'on connaisse. M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX.

Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne l'ait rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

POELES,

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES,

COUILLERIES,

COUCHETTES EN FER,

Etc., etc., etc.

Rendez visite à

L. J. A. SURVEYER,

No. 254 Rue Craig

1er Novembre, 1875. MONTREAL. aa-1

MAGASIN CANADIEN

DE

FERRONNERIES

H. BELIVEAU

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Egoutine et du

Cadenas

193 et 195 Rue St. Paul

MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet

D'HUILE,

TEREBENTINE,

PEINTURES,

MASTIC,

VERNIS,

VITRES,

ETC., ETC.

AUSSI

POeles de toutes sortes

POeles DOUBLES, à bois, à un ou deux

fourneaux,

POeles DE CUISINE, à charbon et

à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et jouissant, à tous titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie et de l'écoulement.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélloration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

L'ORIENTAL, de

Le PROTECTOR GLOBE STOVE

Le MAMMOTH HEATHER,

Le PRINCE ROYAL, sans aucun

doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché.

Le NEW ERA, Poêle à Charbon à bon

marché.

L'EXCELSIOR,

Le PRINCE OF WALES, Poêle

double, et un assortiment considérable de Poeles de Cuisine et de Po les scours, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour toitures ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des

PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS

Les ordres pourront être envoyés à son magasin,

No. 193 et 195 RUE ST. PAUL;

MONTREAL.

1er Novembre, 1875. aa—1er

AUX ENTREPRENEURS

AUX ARCHITECTES ET

AUX PROPRIETAIRES

PIERRE DE TOUTE ESPECE

A BON MARCHÉ!

Mr. Pierre Picotte offre en vente, au

Village St. Martin, toute espèce de

PIERRE DE TAILLE, PIERRE A MAÇONNE,

PIERRE A CHAUX, à 60 p. 100 meilleur

marché que partout ailleurs, à des conditions

très libérales.

C'est une excellente occasion, pour tous

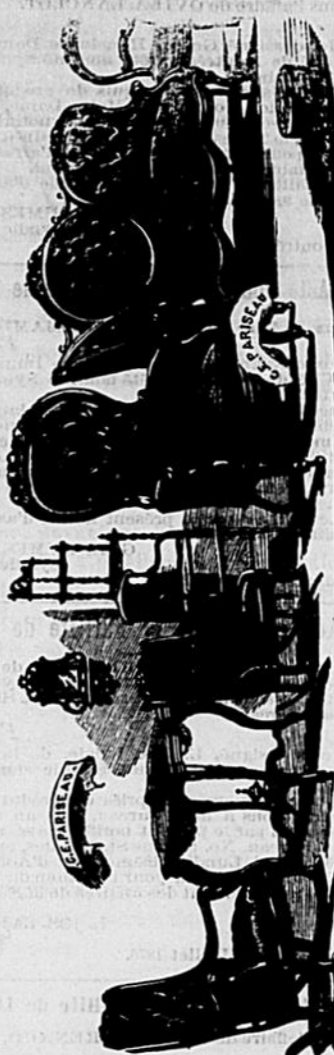
ceux qui veulent se bâtir, de se procurer

dé la pierre à bon marché.

PIERRE PICOTTE,

89 Propriétaire de Carrières.

ANNONCES NOUVELLES.



Etablissement Canadien

DE

Meubles de Menage

(fondée en 1854)

449, RUE NOTRE-DAME

Entre les Rues St. Pierre et McGill

MONTREAL.

On trouvera dans les vastes entrepôts de cette maison, un des assortiments des plus variés et des plus considérables de la Péninsule.

Le soussigné, confiant dans la réputation qu'il a justement acquise dans cette branche de commerce, espère la relever davantage par les sacrifices qu'il vient de s'imposer pour faire rivaliser son établissement avec les plus célèbres du Canada.

Sa collection de

MEUBLES EN PALISSANDE

ECT. ETC., ETC.

MEUBLES EN BOIS DE ROSE

MEUBLES EN NOYER NOIR

MEUBLES EN ERABLE PIQUEE

MEUBLES EN ERABLE ONDEE

Et des plus riches, et ne saurait être surpassée pour le fini dans l'exécution et la modicité des prix.

M. C. E. PARISEAU fabrique à ordre toute espèce de Meubles dans les derniers goûts et suivant tous les styles.

Les articles achetés dans son établissement sont livrés à domicile, à bord des bateaux à vapeur et aux gares de Chemin de Fer sur charbon.

Il attire tout spécialement l'attention des maisons d'éducation, Collèges, Couvents, Maisons religieuses, des Messieurs du Clergé, des professions libérales, et sur les avantages qu'ils pourront trouver comme par le passé, en patronnant son établissement.

Une visite est respectueusement sollicitée.

C. E. PARISEAU

449, Rue Notre-Dame,

Entre les Rues St. Pierre et McGill

MONTREAL. aa-46

Entre les Rues St. Pierre et McGill

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46

MONTREAL. aa-46